

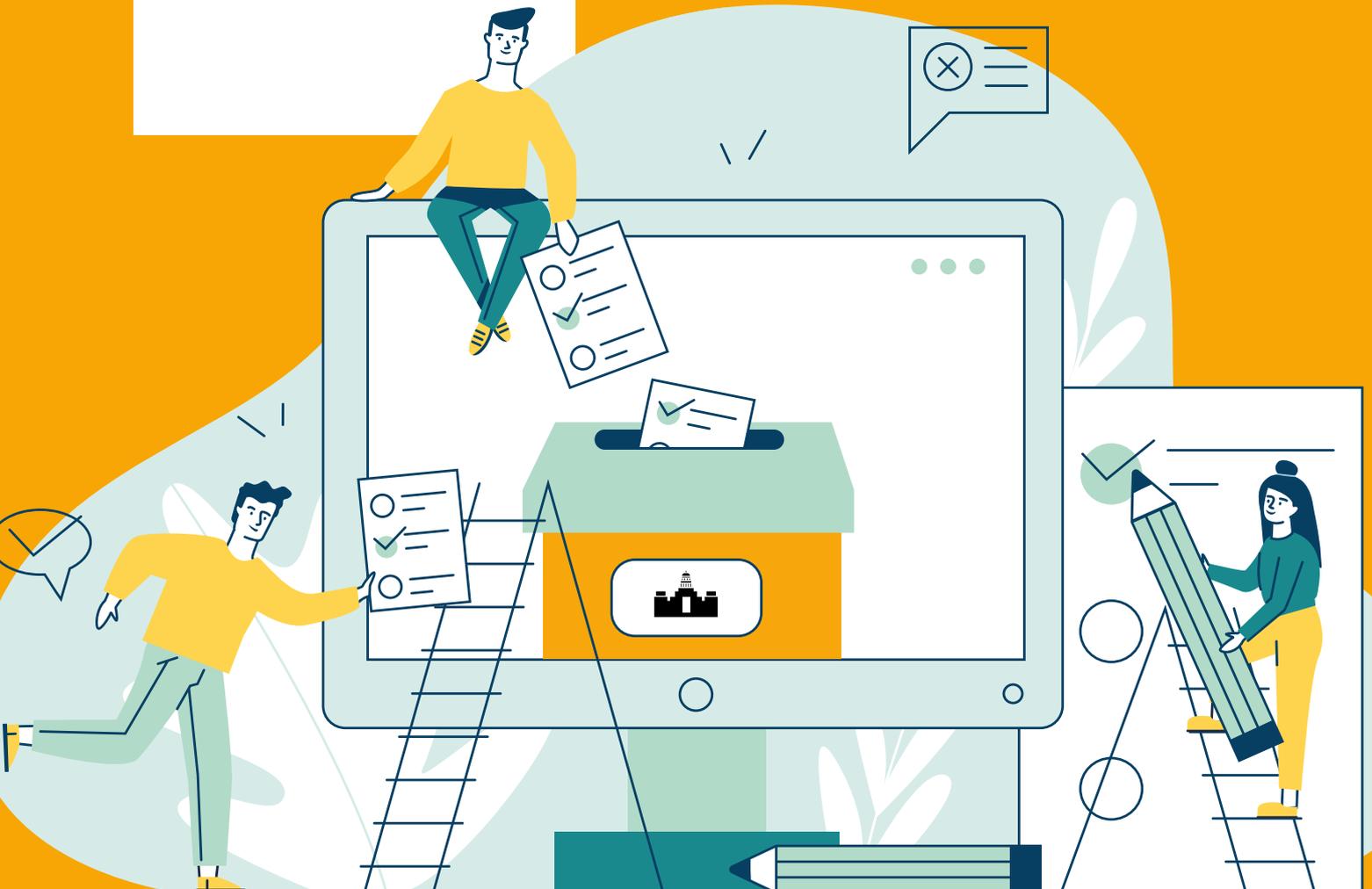


BARREAU
DE
BRUXELLES
ORDRE
FRANÇAIS

F O R U M

N°290 / JUIN 2022

ELECTIONS
DU CONSEIL
DE L'ORDRE



ELECTIONS ORDINALES / DEONTOLOGIE / FORMATIONS

PERIODIQUE D'INFORMATION DE L'ORDRE FRANÇAIS DES AVOCATS DU BARREAU DE BRUXELLES

LE BARREAU DE BRUXELLES PLUS MOBILISÉ QUE JAMAIS POUR L'UKRAINE



Le 24 février 2022, la Russie envahissait l'Ukraine entraînant cette démocratie dans l'horreur d'une guerre à la violence inouïe. Depuis, pas un jour ne passe sans que des villes et des villages soient bombardés et pillés, sans victimes civiles, femmes et enfants, et sans que des milliers de réfugiés se jettent sur les routes, tentant de fuir les combats. Le désastre est total et, hélas, permanent. Les images relayées tant par la télévision que par les réseaux sociaux sont terrifiantes.

Nous ne pouvions rester muets et inactifs devant cette tragédie. C'est le devoir du barreau de se porter aux côtés des victimes, des plus faibles et de ceux qui souffrent injustement. Nous avons une responsabilité à l'égard du peuple ukrainien agressé dans des conditions inimaginables.

QU'AVONS-NOUS FAIT ?

Dès l'arrivée des premiers réfugiés ukrainiens, le barreau est intervenu auprès du bourgmestre de Bruxelles, des CPAS, de la Croix-Rouge ainsi que de toutes les associations actives dans la gestion de l'accueil des migrants pour leur signifier son appui inconditionnel. Je tiens à remercier très solennellement l'ensemble des avocats qui ont contribué, par leur intervention, à permettre aux milliers de réfugiés de trouver le réconfort qu'ils pouvaient espérer en franchissant notre frontière.

La solidarité du barreau a été totale et je tiens aussi à souligner l'intervention de 18 cabinets pratiquant le droit des affaires¹ qui, avec l'association Vluchtelingenwerk Vlaanderen et le Bureau d'aide juridique de notre barreau, ont uni leurs forces afin de procéder à la réouverture du Voyaach Helpdesk permettant à plus de 140 avocats de procéder à l'enregistrement de nouveaux arrivants et de les informer de leurs droits et de les orienter.

Notre confrère ukrainien Maksym Goretska et son épouse Krystyna, professeur de droit, tiennent par ailleurs des consultations en ligne et en présentiel dans les locaux du Bureau d'aide juridique.

Ils participent également au groupe de travail constitué notamment par Mes Julie Goffin, Georges-Henri Beauthier et le bâtonnier Yves Oschinsky pour faire en sorte de recevoir les témoignages de personnes ayant été victimes de violence dues à la guerre en Ukraine, et ce dans les meilleures conditions de dignité et de confidentialité.

Je veux vous dire ici combien la présence de Madame Corinne Delgouffre, présidente du Bureau d'aide juridique, fut précieuse au sein du conseil de l'Ordre pour m'assister dans ces missions fondamentales.

Mes contacts avec mes homologues ukrainiens et polonais ont été nombreux et constants et je reviens d'ailleurs d'un séjour

à Varsovie où j'ai pu, une fois encore, témoigner de l'entier soutien du barreau de Bruxelles.

Le barreau de Bruxelles réuni a ouvert un compte bancaire destiné à recevoir les dons de tous les avocats désireux de contribuer financièrement aux initiatives qui sont mises en œuvre pour venir en aide à la population ukrainienne et à nos confrères ukrainiens. Ces dons ont déjà permis d'acquérir deux ambulances chargées de produits pharmaceutiques et envoyées dans l'est de l'Ukraine. L'achat d'une troisième ambulance est en cours grâce à la collaboration avec le barreau de Cracovie. D'autres formes d'aides sont à l'examen. Les besoins de l'Ukraine sont énormes. Les destructions se chiffrent hélas en centaines de milliards de dollars. Je rappelle le numéro de ce compte pour ceux et celles qui souhaiteraient, par leur contribution, participer à cet effort collectif : **BE30 6300 2150 0111.**

Dans quelques jours, nous fêterons notre rentrée solennelle et nous nous retrouverons toutes et tous pour célébrer ce moment important de l'année judiciaire. Le bâtonnier de Cracovie et un ancien bâtonnier ukrainien seront nos hôtes.

Je forme le vœu qu'à cette occasion chacun d'entre nous ait une pensée pour toutes les victimes des guerres quelles qu'elles soient.

¹ Allen & Overy, Altius, Ashurst, Bird & Bird, Clifford Chance, Cleary Gottlieb Steen & Hamilton, CMS, Dechert, DLA Piper, Fragomen, Freshfields, Linklaters, Morrison & Foerster, NautaDutilh, Osborne Clarke, Rawlings Giles, Schoups, White & Case

EDITORIAL

Mes chères consœurs,
Mes chers confrères,

Vous avez en mains (ou à l'écran !) un FORUM de 32 pages. Le nombre de pages s'explique par la circonstance que ce numéro, quasi entièrement consacré à la présentation des candidats aux élections, vous présente, outre le candidat bâtonnier ainsi que les dix membres rééligibles du conseil, trois candidats à la fonction de dauphin de l'Ordre et neuf candidats à la fonction de conseillers de l'Ordre.

Vous découvrirez ce que chaque candidat souhaite vous dire, dans les pages suivantes. Ceci témoigne de la vitalité de votre Ordre.

Le barreau a le choix entre trois personnalités et expériences de la vie au barreau très différentes, reflétées par les trois candidatures au dauphinat.

Cette année, nous avons également neuf candidats à la fonction de conseillers de l'Ordre pour cinq places. Les neufs candidats viennent d'horizon très variés, illustration de la diversité de notre barreau.

Pour ma part, je signe ici mon dernier éditorial dans ce FORUM, après quasi deux années de bâtonnat. Même s'il a été marqué par la pandémie et maintenant par la guerre en Ukraine, je retiens de ces deux années une foule de rencontres extrêmement variées. On n'imagine pas la diversité des sujets dont le bâtonnier se préoccupe.

J'ai eu la chance d'être secondé par un dauphin toujours irréprochablement présent, un conseil de l'Ordre très actif et soucieux de me décharger d'une série de tâches, ainsi que par les membres du cabinet dotés d'une solide expérience. On ne dira jamais assez à quel point le bâtonnier peut compter sur toutes ces compétences et la bonne volonté de toute l'équipe qui l'entoure. Je n'oublie pas tout ce que je dois également aux bénévoles (présidents de commissions, responsables de groupes de travail, etc.).

Pour clôturer, c'est à vous que je dis merci de m'avoir permis de vivre cette expérience unique du bâtonnat.

L'agenda du mois de juin est rempli d'activités diverses au barreau et nous serons rapidement en juillet. Les vacances se profilent devant nous. Je vous les souhaite excellentes et reposantes !

Votre bien dévoué,

Maurice Krings,
bâtonnier



MOT DU RÉDACTEUR EN CHEF

Chères consœurs, chers confrères,

Le rédacteur en chef d'une revue ou d'un magazine anime généralement une équipe de journalistes et veille au respect de la ligne éditoriale d'une publication ou d'un journal audiovisuel. Il assure également le lien avec la direction et les autres services, techniques et administratifs.



En tant que rédacteur en chef du FORUM, je n'anime pas d'équipe de journalistes, mais une équipe de confrères membres du conseil de l'Ordre, du cabinet du bâtonnier ou de notre barreau. Ce sont eux qui me fournissent les contenus de notre revue, parfois depuis plusieurs années. Je voudrais tout d'abord les remercier, car sans eux FORUM n'existerait pas !

En ce qui concerne la ligne éditoriale de FORUM et les sujets qui y sont traités, ils sont définis en fonction d'une part, des sujets d'actualité et, d'autre part des objectifs et thématiques propres à chaque bâtonnier. C'est également le bâtonnier qui, pour chaque numéro, rédige un éditorial.

Merci également à IBIS Advertising et plus particulièrement à Marc Coufopandelis et Isabelle Monteyne qui s'occupent avec efficacité de la création, de la mise en page et de la production du FORUM, parfois dans des délais très courts, comme ce fut le cas pour ce numéro.

En dépit des efforts de chacun, le FORUM n'est cependant pas parfait, tant dans son contenu que dans son mode de distribution. J'en suis conscient. Pour certains d'entre vous, il est même inutile. En effet, en deux ans, j'ai reçu deux courriers de cabinets d'avocats me demandant de ne plus leur envoyer le FORUM au motif qu'il fait l'objet d'un classement vertical immédiat. D'autres, par contre, apprécient le travail, mais demandent qu'il ne leur soit plus envoyé dans sa version papier, mais uniquement dans sa version électronique par courriel.

Il convient de préciser à cet égard que le magazine FORUM est distribué en version papier à l'ensemble des avocats du barreau de Bruxelles, ainsi qu'à un certain nombre de magistrats, d'institutions politiques ou économiques. Il est également accessible à tous sur le site Internet de l'Ordre en cliquant sur l'onglet « Publications » à l'adresse suivante : <https://www.barreaubruelles.be/index.php/home/publications>.

Il ne fait aucun doute que ce magazine reste très important pour l'image d'un barreau comme celui de Bruxelles et il serait un non-sens de supprimer un tel moyen de communication. Cependant, il me semble également qu'il faut entendre certaines critiques, notamment lorsqu'elles touchent à des questions d'environnement ou d'argent. Il est en effet inutile de gaspiller du papier ou des frais postaux de manière inefficace.

Par ailleurs, d'autres outils de communication existent en parallèle : LALETTE, LinkedIn, Facebook, Instagram, YouTube, etc. Ces moyens ont fait l'objet d'une utilisation plus importante ces derniers mois, notamment grâce à la collaboration active de Me François Collon, en sa qualité de directeur adjoint à la communication de l'Ordre.

C'est pourquoi, en concertation avec Me Emmanuel Plasschaert, vice-bâtonnier, nous avons lancé une analyse plus poussée de l'avenir de FORUM et de ses formes de distributions. Vous serez bien évidemment tenu au courant. N'hésitez pas à me faire part de vos remarques ou suggestions à l'adresse suivante : marc.isgur@barreaudebruxelles.be.

Votre très dévoué,
Marc Isgour



PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL RÉÉLIGIBLES



Le bâtonnier, le dauphin, les membres du conseil de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles sont élus démocratiquement.

Ils sont les représentants de tous les avocats.

Comme pour toute élection, plus le nombre de votants est grand, plus grande sera la qualité de la représentativité des élus.

L'Ordre vit par la dynamique de tous ses membres.

Pour un Ordre qui vous représente, cliquez et votez !

MAURICE KRINGS

*Les deux années de bâtonnat s'achèvent déjà pour moi !
Ces années ont passé à la vitesse de l'éclair
et j'ai le sentiment que tant de choses restent à faire !*

Je me présente à vos suffrages, bien sûr et en premier lieu, en vue de seconder le bâtonnier qui me succédera. Je me mets bien évidemment à son entière disposition pour accomplir les missions qu'il me confiera.

J'ai été élu bâtonnier avec un projet qui me tient à cœur et que je n'ai pu réaliser pour cause de pandémie : une réflexion sur la prévisibilité des honoraires. Le futur bâtonnier m'a déjà assuré que je pourrai mener ce projet à bien au cours de mon post-bâtonnat.

J'aimerais également travailler à la mise en place d'outils facilitant la vie des avocats (lettre de mission types, modèles de conditions générales, conventions, etc.).



Le but est de faciliter la vie des avocats face aux nouvelles obligations que le législateur fait peser sur nous : prévention du blanchiment, RGPD, information au client, etc.

EMMANUEL PLASSCHAERT

*Demain commence aujourd'hui.
C'est par ces quelques mots que je vous avais remerciés
de m'avoir élu comme vice-bâtonnier en 2020.*

Ils ne tenaient pas du simple slogan mais de ma conviction profonde que rien ne se bâtit qui n'est fondé sur le travail, l'énergie, l'enthousiasme de ceux et celles qui nous ont précédés.

C'est pour cette raison que j'ai voulu, dès l'entame de mon mandat, inscrire mes pas dans ceux de notre bâtonnier, Me Maurice Krings. Il a incarné la fonction avec intégrité, intelligence, sagesse et courage, entouré et aidé par un conseil de l'Ordre dévoué, compétent, travailleur, constructif.

Vous ne retrouverez dans ces quelques pages ni le bilan de nos actions au cours des deux dernières années, ou alors uniquement en filigrane, ni d'exposé programmatique pour les deux suivantes mais simplement, et sans prétention d'exhaustivité, quelques convictions qui détermineront les axes autour desquels je souhaiterais articuler l'action de notre barreau au cours des prochaines années.

L'AVOCAT, UN ACTEUR DE JUSTICE INCONTOURNABLE

Ma première certitude est celle que l'avocat est un acteur de justice incontournable, que son sort est inextricablement lié à la démocratie et à l'Etat de droit.

L'agression brutale et insensée de l'Ukraine par la Russie, la chasse aux sorcières dont sont victimes les juges intègres et courageux en Pologne, le populisme navrant en Hongrie nous ont brutalement rappelé la fragilité d'acquis que nous pensions intangibles.

Ils nous rappellent que l'avocat est, par essence, le premier défenseur de nos libertés publiques et de nos droits fondamentaux, que les Ordres des avocats constituent l'ombrelle protectrice garantissant l'exercice par l'avocat de ce rôle fondamental, que notre indépendance, notre secret professionnel et notre auto-régulation ne sont pas les attributs archaïques d'un corporatisme dépassé mais les garanties même de l'exercice par l'avocat de sa mission fondamentale.

Le barreau doit poursuivre ce combat et lutter contre toutes les atteintes à l'Etat de droit, au nombre desquelles je compte le sous-financement chronique de la justice et l'arriéré judiciaire.



L'AVENIR DE LA PROFESSION D'AVOCAT

L'avocat doit s'adapter à un monde en évolution constante. Il doit le faire en se souvenant de ce qu'il est fondamentalement, un être de confiance, selon la belle formule de Paul Martens. S'il souhaite rester digne de cette confiance que lui accorde la société, il doit veiller scrupuleusement à ce que son intégrité et la qualité des missions qui lui sont confiées ne souffrent aucune contestation.

Ce qui distingue l'avocat des autres prestataires de services juridiques, et qui justifie les prérogatives qui lui sont reconnues, c'est le respect scrupuleux d'une déontologie exigeante. Elle constitue son premier avantage compétitif.

Quant à la qualité des prestations, il appartient à l'Ordre d'en être le gardien vigilant, de veiller à une formation de qualité et de promouvoir les services que les avocats peuvent rendre à la société. Les initiatives et mesures décidées par le conseil de l'Ordre au cours de ces deux dernières années, sous l'impulsion de notre bâtonnier, s'inscrivent dans cette logique, qu'il s'agisse de la réforme de l'agrément des maîtres de stage, de la mise en œuvre de procédures rigoureuses de désignation des mandataires de l'Ordre qui jouent un rôle crucial dans la formation des plus jeunes, d'une politique zéro tolérance en matière de harcèlement, du contrôle renforcé du respect de notre obligation de formation continue, etc. Toutes ces mesures ne relèvent pas d'une volonté exacerbée de contrôle mais s'inscrivent dans cet objectif de renforcement et de préservation des avantages compétitifs de l'avocat : déontologie rigoureuse et qualité irréprochable.

L'avenir de la profession, c'est aussi et surtout celui de nos plus jeunes. La responsabilité collective du barreau est de s'assurer que ceux-ci recevront une formation de qualité et bienveillante, que leur stage sera un chemin d'intégration certes exigeant mais respectueux de leur personne afin qu'ils puissent s'épanouir dans l'exercice de la profession tout au long de leur carrière.

Afin d'y arriver, il sera sans doute nécessaire d'inventer et de mettre en œuvre d'autres modes de transmission du savoir-être et du savoir-faire qui, à mon sens, passera par une réforme fondamentale du trajet d'intégration de l'aspirant avocat combinant une formation pratique préalable à l'admission au barreau avec une forme de compagnonnage pendant les premières années de la vie au barreau.

LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DE L'AVOCAT

L'avocat, dans une société devenue éminemment complexe, ne peut plus se borner à répondre aux seuls besoins de droit ou de justice exprimés par son client.

Il se doit de renforcer ou d'acquérir d'autres qualités telles que l'empathie ou le sens de l'écoute. Il doit appréhender que le problème juridique qui lui est présenté n'est généralement que la manifestation d'un conflit plus large, plus humain et qu'il se doit, pour œuvrer utilement, d'intégrer d'autres compétences dans son avis, dans sa négociation ou dans sa défense.

Être un bon avocat ne signifie pas nécessairement être un bon gestionnaire. L'avocat ne peut pourtant être indifférent aux questions de rentabilité et de productivité. L'Ordre devra accompagner les avocats et les inciter à se former aux aspects économiques et stratégiques du cabinet d'avocats et du développement de la clientèle. A cet égard, j'avais évoqué l'idée de la création d'une Académie du barreau qui pourrait fédérer toutes les compétences professionnelles nécessaires : avocats, coachs, experts comptables, consultants en stratégie et organisation de cabinet, etc.

LE MODÈLE ÉCONOMIQUE DE LA PROFESSION

Nous devons oser réfléchir au modèle économique de la profession. Si, certes, nous devons maintenir et protéger le statut de profession libérale indépendante, nous ne pouvons fermer les yeux sur la réalité qui est qu'une nouvelle génération d'avocats ne souhaitent plus s'inscrire dans cette vision traditionnelle du métier. D'autres modes d'exercice de la profession sont possibles. Que l'on songe simplement qu'aujourd'hui, et encore plus demain, de nombreux avocats vivront principalement si pas exclusivement de l'aide juridique financée par des fonds publics. Le rôle d'un Ordre moderne est d'avoir le courage de faire évoluer la profession vers de nouveaux modèles et de réfléchir à la façon dont il peut aider les avocats à réussir leur mue.

UN BARREAU OUVERT ET TOLÉRANT

Le barreau doit être, demain encore plus qu'aujourd'hui, ouvert, transparent, accueillant, présent et actif hors de ses murs.

Au sein même de la profession, nous devons combattre sans relâche les préjugés et les discriminations, fussent-elles inconscientes. Si les évolutions récentes, notamment la création d'une commission dédiée à la diversité et à l'inclusion, sont positives, le barreau ne peut relâcher ses efforts et doit continuer à être en première ligne dans le combat pour l'égalité. Il en va de l'honneur de la profession et de sa responsabilité vis-à-vis des générations futures. Pourrait-on admettre que ne puissent accéder et s'épanouir au barreau des jeunes hommes et femmes de talent en raison de leur genre, de leur origine ou de leur condition socio-économique ?

UNE ÉQUIPE ENGAGÉE

Quelques mots plus personnels enfin.

Ces deux dernières années m'auront permis de continuer à apprendre encore à vos côtés et je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui m'ont accompagné et soutenu par leurs avis, leurs conseils, leurs encouragements ... leurs critiques aussi. J'espère que ces échanges si intenses et si riches se poursuivront pendant l'exercice de mon mandat.

J'aborde ce futur bâtonnat avec beaucoup d'humilité, conscient que, sans votre concours et votre appui, sans adhésion de tout le barreau sur les projets que j'entends mener à bien, rien ne sera possible.

Qu'il me soit permis déjà de remercier pour tout ce qu'ils ont déjà fait et tout ce qu'ils feront encore Messieurs les bâtonniers Krings et Forges et l'ensemble des membres de mes deux conseils de l'Ordre, travailleurs, consciencieux, créatifs et constructifs, mais aussi Me Geoffroy Cruysmans, chef de cabinet du bâtonnier, Me Marianne Droinet, membre du cabinet détaché au stage ainsi que tous les autres membres du cabinet, les présidents et membres de nos commissions, les mandataires de l'Ordre, ainsi que *last but not least* tous les collaborateurs et collaboratrices de l'Ordre qui œuvrent sans relâche pour notre Ordre.

Un message aussi pour deux institutions qui me sont particulièrement chères. La Conférence du jeune barreau – sa présidente, Céline Wiard, et son vice-président, Nicolas Gillet – partenaire loyal et de longue date de l'Ordre. Et le Carrefour des stagiaires que j'admire chaque jour un peu plus pour sa maturité, son dynamisme et son enthousiasme. Quel plaisir ce fut de travailler avec vous, Mesdames les déléguées Fanny Caestecker et Margaux Conil-Séon.

**Le dernier mot sera
pour les plus jeunes d'entre nous.
L'avenir vous appartient
et votre bien-être sera ma boussole.**

Demain commence aujourd'hui.

DIDIER CHAVAL

Voilà déjà 2 ans que vous m'avez fait l'honneur de m'élire au conseil de l'Ordre pour y exercer diverses missions et je me soumetts à nouveau à vos suffrages pour une 3^e et dernière année.

J'ai exercé l'année passée la fonction de trésorier adjoint, aux côtés du trésorier, Me Sophie Huart.

S'occuper des finances de l'Ordre, c'est veiller à l'élaboration du budget, au suivi des recettes et des dépenses, et à l'établissement des comptes annuels.

Mais c'est également une mission de contrôle du budget (ainsi que de son suivi) et des comptes de l'OBF, en conseillant le bâtonnier.

C'est aussi exercer cette même mission en ce qui concerne des associations et fondations liées à notre Ordre.

Il ressort également de la mission de la trésorerie de veiller au paiement par les avocats de leurs cotisations, ce qui inclut l'octroi de plans de paiement et, le cas échéant, de dispenses de cotisation pour des avocats ayant subi des accidents de la vie.

L'octroi des prêts BAJ, que notre Ordre a mis en place pour accorder aux avocats pratiquant l'aide juridique une avance sur leurs indemnités, est également une des missions de la trésorerie.

Sous des dehors à première vue austères, la mission de la trésorerie implique ainsi beaucoup d'attention et d'empathie envers nos confrères en difficulté.

Au cours de l'année écoulée, j'ai reçu la mission importante d'organiser, au sein d'une cellule, les différents contrôles anti-blanchiment mis en œuvre par notre Ordre.

J'ai également accompli d'autres missions : relecture d'avis sur honoraires, enquêtes disciplinaires, contrôles des comptes tiers,...

Les débats au conseil de l'Ordre sont souvent l'objet de discussions intéressantes, d'échanges parfois passionnés mais toujours empreints d'écoute et respectueux de la différence, pour tendre vers une décision consensuelle. J'ai vécu une grande solidarité entre les membres du conseil actuel.

Si vous m'accordez une nouvelle fois votre confiance, j'accomplirai mes missions avec idéal, dévouement et diligence.



DIDIER CHAVAL

MARC ISGOUR

Il y a un peu plus de deux ans, vous m'avez fait l'honneur de m'élire au Conseil.

Pendant cette période marquée en grande partie par la COVID-19, je me suis occupé du FORUM, périodique d'information de l'Ordre et, de manière plus générale, de la communication, tant interne qu'externe de l'Ordre.

Lors de cette dernière année, avec Me Collon en sa qualité de responsable adjoint de la communication, nous avons entamé une réflexion portant sur l'amélioration du site Internet (public et extranet) qui devrait se concrétiser dans les prochains mois. Nous avons également développé et amélioré la communication de l'Ordre via les réseaux sociaux tels LinkedIn et Facebook.



Par ailleurs, dans le cadre de ma charge de directeur de la communication de l'Ordre, j'ai participé à de nombreuses réunions des Commissions informatiques de l'OBFG et de l'Ordre au cours desquelles ont été abordées différentes questions telles que les enjeux et la sécurité de la vidéoconférence, la DPA, etc. J'ai également participé aux réunions des Commissions communications au sein desquelles sont organisées les messages institutionnels des avocats à l'égard du public, notamment en matière de modes alternatifs de résolution des conflits (MARC's).

Beaucoup de choses restent cependant à finaliser et à accomplir. Par exemple, il convient d'avoir une réflexion profonde sur la ou les forme(s) et les contenus que doit avoir dans l'avenir le magazine FORUM (papier, électronique ou les deux). Par ailleurs, au moment où je rédige ces lignes, des contacts ont été pris avec des spécialistes de communications pour améliorer la communication de l'Ordre afin de promouvoir et de défendre le Barreau, notamment face à la concurrence des autres professions juridiques ou face à l'inertie des pouvoirs publics. J'ai également pour intention de favoriser et d'améliorer la communication entre le barreau et la

magistrature en tentant notamment de mettre en place des outils de communication (telle qu'une application) permettant aux avocats de perdre moins de temps aux audiences.

Ces chantiers sont importants, mais les défis sont passionnants. Aujourd'hui, en vue des élections qui se tiendront en juin prochain, j'espère que je pourrai à nouveau compter sur votre voix pour me permettre de poursuivre et de concrétiser tous ces projets, au sein du conseil de l'Ordre pour cette troisième et dernière année judiciaire de mon mandat.

MARC ISGOUR

SOPHIE HUART

J'ai présenté ma candidature au conseil de l'Ordre en 2020 lorsque nous étions dans le premier confinement. Cela ne m'a pas inquiété. Je suis plutôt optimiste et je parlais du principe que nous allions en terminer avec cette période bizarre.

Je n'imaginai pas que cette situation allait durer 18 mois. Pas de cocktails, pas de rencontres, pas de présentations officielles si ce n'est un seul événement virtuel, organisé par l'incubateur afin de nous présenter à vous et, surtout, une immense énergie à vouloir mettre au service de notre barreau. Juin 2020, je suis élue et deviens, en septembre 2020, « Madame le Trésorier » (ou gardienne du Trésor - comme j'aime le dire - avec le sourire).

La charge de travail au poste de trésorière est immense. Je prends connaissance des comptes de l'Ordre, de la Fondation Dorff-Zondervan, des entités gérées par l'Ordre, des comptes de l'OBFG, du budget de l'OBFG et je confectionne dans la foulée notre budget en veillant à ce que chaque demande des commissions, du BAJ, du stage, de la communication, relative au personnel, aux équipements ... soit remplie sans que les cotisations des avocats ne soient augmentées. Je bénéficie pour tout cet apprentissage de l'expérience et de la mémoire du département financier en la personne de Monsieur ARIZA. Je prends connaissance des demandes de plans d'apurement, de dispenses de cotisations sollicitées par les avocats. Je décide de rédiger des notes explicatives sur les cotisations, les dispenses etc... afin d'objectiver les renseignements à fournir par les avocats à qui je demande de préparer un dossier appuyant leur demande. Je travaille, à cet égard, main dans la main



avec l'assistante sociale du barreau. Tout cela, alors que nous sommes en pleine pandémie, que les audiences se font rares, que les avocats ne peuvent plus exercer ou difficilement et que l'on ne sait pas de quoi demain sera fait. Préparer un budget dans de telles circonstances, et en plus le premier budget de l'Ordre en ce qui me concerne, fut un véritable travail d'équilibriste.

Les conseils de l'Ordre se succèdent chaque mardi et se terminent tard en présentiel ou virtuellement. Nous formons un conseil de l'Ordre vraiment soudé, où chacun exprime son opinion, chacun écoute l'autre, le tout présidé par Notre Bâtonnier Maurice KRINGS, assisté de notre Dauphin Me Emmanuel PLASSCHAERT et du Bâtonnier sortant Me Michel FORGES. Les échanges sont enrichissants pour nous tous.

L'année 2021, je suis réélue et je reste trésorière, assistée de Me Chaval en sa qualité de trésorier adjoint, toujours disponible pour apporter son aide et avec lequel la collaboration est vraiment un plaisir. Le travail au conseil de l'Ordre est encore plus intense car en 2021, petit à petit, nos activités professionnelles reprennent et arrive le moment où il faut prévoir le budget de l'année 2022 voir déjà anticiper techniquement celui de 2023 pour plus de sécurité. Notre compagnie d'assurances RC professionnelle résilie ses contrats avec le barreau estimant que le taux de sinistres est trop important. De nouveaux engagements sont négociés avec les assurances et les mandataires de l'Ordre mais le montant des primes d'assurances est majoré ce qui entraîne une augmentation des cotisations. Ce ne fut agréable pour personne.

2022, outre les comptes de l'Ordre et autres budgets, des sujets me tenaient particulièrement à cœur : le centenaire de la loi du 7 avril 1922 ayant permis aux femmes d'accéder au barreau, Marie Popelin reconnue comme membre d'honneur de notre barreau afin de rendre hommage à son combat et la création de la commission diversité et inclusion. Cette commission dont j'ai sollicité la création auprès du conseil de l'Ordre a déjà recueilli bon nombre de témoignages d'avocats rencontrant des difficultés liées à « leur » diversité (genre, origine ethnique, handicap, origine sociale ...). Je collecte des chiffres précis permettant d'établir des statistiques qui démontrent que certaines discriminations sont bel et bien

là, que la situation ne s'améliore pas et que bon nombre d'avocat(e)s, de jeunes talents nous quittent parfois pour de mauvaises raisons. Il convient au barreau, garant de la défense des droits fondamentaux, de traiter ces difficultés en son sein avec courage et beaucoup de réflexion. Plusieurs avocat(e)s m'ont écrit pour faire partie de cette commission et y apporter leur collaboration. La seconde réunion aura lieu très prochainement.

Le barreau de Bruxelles est un univers particulier, insaisissable, indépendant mais est toujours demeuré solidaire. Cette solidarité qui nous lie nous a permis de surpasser cette pandémie. En outre, le barreau s'est montré d'une générosité hors norme lors de l'appel de fonds en faveur de l'Ukraine lancé par Monsieur le Bâtonnier Maurice KRINGS et plusieurs avocats se sont portés immédiatement volontaires pour prêter main-forte à l'accueil des personnes fuyant l'Ukraine.

Nous ne sommes malheureusement au conseil de l'Ordre que pour trois ans et les Bâtonniers pour deux ans. C'est trop court pour révolutionner le mode de fonctionnement de notre Ordre et chaque jour est un nouveau challenge.

Ce barreau, je l'ai découvert tel, pendant mes deux premières années au conseil de l'Ordre et cela plus particulièrement grâce à ma fonction de trésorier. Je l'aime tel quel : d'une part, dans sa grande diversité dont il convient cependant d'améliorer les contours pour le bien-être de tous, et d'autre part, un peu archaïque certes, mais avec, aussi, tout ce qu'il y a encore à y faire (car le chantier est énorme) et c'est sans doute ça qui le rend si séduisant à mes yeux. J'espère pouvoir encore y partager mon énergie et l'expérience acquise au cours de ces deux dernières années au conseil de l'Ordre.

**Je vous remercie,
mes chères Consœurs,
mes chers Confrères pour la confiance
que vous m'accorderez
cette année encore.**



STÉPHANIE DAVIDSON

Un an. Un an déjà de participation aux travaux et activités de l'Ordre, d'apprentissage et de rencontres.

Un an à bénéficier de l'extrême intelligence du bâtonnier Krings, de sa force de travail, de ses réflexions, de sa volonté de faire avancer les projets et de soutenir, ici comme ailleurs, les avocats et la justice.

Un an d'écolage comme secrétaire-adjointe auprès de notre formidable secrétaire de l'Ordre, Me Françoise Dache.

Un an au sein d'un conseil dynamique, travailleur et enthousiaste.

Un an de réunions du conseil de l'Ordre, de travaux de la commission du stage, du comité de déontologie de notre Ordre, de la commission de déontologie de l'OBFG.

Un an à collaborer avec les services administratifs de l'Ordre, et notamment le cabinet du bâtonnier, le secrétariat, le département du stage.

Cela passe tellement vite, une année. Et il y a encore tant de projets à concrétiser et de défis à relever, sous l'égide de notre futur bâtonnier ; une volonté de faire encore plus, encore mieux.

Il y a un an, vous me faisiez l'honneur de vos suffrages et me permettiez de devenir membre du conseil de l'Ordre.



Aujourd'hui, en vue des élections qui se tiendront en juin prochain, je vous sou mets à nouveau ma candidature et réitère ma volonté de poursuivre mon mandat, afin de prendre part aux travaux du conseil pour l'année judiciaire à venir.

STEPHANIE DAVIDSON

NATHALIE GINOT

Comme le temps passe vite ! Il va déjà falloir retourner aux urnes !

Dans quelques semaines, je terminerai ma deuxième année au conseil de l'Ordre, une année au cours de laquelle, nous avons travaillé d'arrache-pied mais qui me laissera le sentiment du travail accompli avec une équipe soudée, dynamique et intelligente tant de cœur et d'esprit.

C'est avec le même élan que je souhaite renouveler mon dernier mandat que j'espère, cette fois, libéré de toute contrainte sanitaire. Quel bonheur de se revoir sans masque, de se rencontrer à nouveau en dehors des prétoires, de revivre enfin des moments conviviaux.

Notre Bâtonnier m'a confié plusieurs enquêtes disciplinaires et quasi disciplinaires. Ce n'est pas un travail facile mais il est indispensable pour préserver notre crédit auprès des justiciables et sauvegarder les devoirs inhérents à notre profession. J'ai toujours veillé à l'exécuter dans le strict respect des droits de l'avocat mis en cause.

Je suis aussi en charge des perquisitions et je reste bien évidemment attentive à ce que notre sacro-saint secret professionnel soit scrupuleusement protégé.



Actuellement, je suis également active dans les préparatifs de la cour d'assises concernant « les attentats de Bruxelles ». Il s'agit d'un chantier considérable qui nécessite une vigilance particulière et qui me tient à cœur.

Enfin, je tiens à réaffirmer mon désir de rester une représentante des avocats travaillant seuls ou en petites structures et qui sont amenés à rencontrer des problématiques différentes de celles d'associations d'avocats plus importantes. Je suis et resterai à votre écoute.

Vous l'aurez compris, c'est avec la même énergie et la même rigueur que je m'engagerai une ultime fois dans cette belle aventure, à condition, bien évidemment que vous me renouveliez votre confiance !

NATHALIE GINOT

RENAUD GOOSSENS

*Une deuxième année au sein du conseil de l'Ordre s'achève pour moi.
Que le temps passe vite !*

En qualité de vice-président du Bureau d'aide juridique, les tâches sont nombreuses : promouvoir l'accès à la justice, créer des ponts entre la première et la seconde ligne, traiter les demandes d'augmentation de points, gérer les incidents, Mais être membre du conseil ne se limite cependant pas aux fonctions que le Bâtonnier vous attribue. C'est bien plus que cela.

L'avocature (c'est-à-dire l'ensemble des droits et des devoirs de l'avocat) est un prisme à mille facettes, ce qui fait la richesse de notre métier. Il ne se passe pas une semaine sans qu'une nouvelle question soit débattue, qu'elle soit déontologique, particulière ou générale, ayant trait à notre formation, à notre rémunération, ...

Chaque point à l'ordre du jour est évoqué avec sérieux et rigueur. Chaque décision est prise dans un esprit de collégialité et de bienveillance. Certaines sont unanimement saluées par le Barreau, d'autres peuvent être critiquées ou interprétées. Il est évidemment impossible de mettre en œuvre des réformes qui font l'unanimité, mais sachez que chacune des mesures, chacun des projets, est réfléchi pour le bien commun de notre profession. Le conseil est composé de confrères d'horizons bien différents, voire éloignés, qui parfois s'opposent. Cependant, l'intérêt collectif prime toujours sur celui de l'individu. Toujours.

J'en viens à ce dont je voulais vous faire part dans cette courte présentation, non pas pour parler de moi, mais de mon expérience au sein du conseil et des éléments fondamentaux que j'en retiens :

- Le conseil de l'Ordre n'est pas une institution poussiéreuse et inutile. Il est capable d'écoute et de remise en question. Je l'écris sans ambages et en toute simplicité.
- Sans cet appel téléphonique de mon Bâtonnier, il y a deux ans, suggérant de me présenter à vos suffrages, jamais je n'aurais été acteur (dans le sens de celui qui agit) au sein du conseil. C'est grâce aux différents rôles que nous y tenons que notre compréhension (et oserai-je écrire notre amour ?) du barreau se développe, se façonne et grandit.



C'est sur cette base, si vous m'accordez à nouveau votre confiance pour une troisième (et dernière) année, que j'exercerai les fonctions que me seront attribuées avec dignité et humanité. Merci de m'avoir lu.

RENAUD GOOSSENS

FRANÇOIS COLLON

L'an dernier, vous m'élisiez comme membre du conseil de l'Ordre. Je mesurais alors la responsabilité que vos voix représentaient. Mais tout restait à faire.



Aujourd'hui, ma volonté d'engagement pour la profession est demeurée intacte après une année où j'aurai beaucoup appris. Membre de la commission du stage, responsable adjoint de la communication (avec une attention particulière pour les réseaux sociaux), membre de la cellule de contrôle anti-blanchiment, rapporteur des travaux d'Avocats.be et co-organisateur de la séance commémorative de la loi du 7 avril 1922 autorisant les femmes à exercer la profession d'avocat (un projet qui me tenait particulièrement à cœur), mes missions ont été multiples et j'espère pouvoir les poursuivre, et en assumer d'autres, si vous me témoignez à nouveau votre confiance.

Cette année m'aura vu grandir aussi en tant qu'avocat : plus riche de tous les contacts que j'ai pu avoir avec vous, mes confrères aux parcours tous différents et aux activités tellement diverses, mais aussi plus conscient de la nécessité de favoriser la transmission de l'expérience et de soutenir les innovations pour valoriser notre profession, et enfin plus engagé que jamais pour que nos jeunes consœurs et confrères soient mieux formés et davantage protégés.

Parce que devenir avocat était un rêve pour la plupart d'entre nous, parce nous devons continuer à le faire vivre, parce qu'il doit le rester pour les futurs entrants dans la profession et tous ceux qui la pratiquent tous les jours. Pour toutes ces raisons, c'est avec le même enthousiasme que je me présente à nouveau à vos suffrages.

FRANÇOIS COLLON

PIERRE HUYBRECHTS

A l'issue d'une première année passée au conseil de l'Ordre, c'est avec enthousiasme que je présente ma candidature pour un renouvellement de mon mandat.



Après 17 années de pratique du métier d'avocat, j'ai pu découvrir de l'intérieur le fonctionnement de nos institutions et me familiariser avec les tâches du conseil de l'Ordre.

Ce premier mandat m'a permis d'assumer la fonction de vice président du BAJ ce qui m'a amené notamment à traiter les plaintes formulées par les justiciables ou les confrères et les consœurs pratiquant l'aide juridique mais aussi les réclamations des querulents. J'ai également pu contribuer à la mise en place d'une nouvelle plateforme informatique du BAJ et je me suis personnellement investi dans diverses réformes liées au BAJ, qu'il s'agisse de la révision de la nomenclature ou les réflexions liées à l'organisation du BAJ. Ces projets sont encore en cours et j'ai à cœur de les poursuivre l'année prochaine.

Être membre du conseil de l'Ordre implique également de contribuer à la mission des enquêtes disciplinaires, tâche exigeante mais indispensable. Dans ce cadre, j'ai été à l'écoute de nos confrères en difficultés, en gardant à l'esprit l'importance de nos obligations déontologiques et l'exigence de l'excellence dont nous devons faire preuve pour garder la confiance des autorités de justice au sens large. J'ai également été chargé de représenter le Bâtonnier afin de veiller à la préservation du secret professionnel lors de procédures de saisies diligentées à l'égard de nos confrères.

L'engagement au conseil de l'Ordre représente une charge de travail importante et j'ai pu constater au quotidien qu'au-delà des événements plus visibles vers l'extérieur, festifs ou autres, il s'agit avant tout de consacrer une partie de son temps à la défense des intérêts de l'avocature, à garantir le respect du secret professionnel et l'indépendance des avocats.

C'est un honneur de pouvoir y contribuer, au sein d'un groupe de confrères et de consœurs dévoués à notre Barreau et j'espère ainsi que vous m'accorderez votre confiance pour poursuivre cet engagement.

PIERRE HUYBRECHTS

DAVID RAMET

Le code judiciaire est ainsi fait qu'il m'appartient, une fois encore, de me présenter à vos suffrages.

J'ai le sentiment d'avoir pu, au cours de cette année, conduire différents projets dans le cadre de mes attributions (la formation initiale et la formation permanente).

J'ai eu notamment l'occasion de mettre en place une nouvelle procédure de nomination des professeurs CAPA. L'objectif de cette réforme est de professionnaliser et d'objectiver la nomination des professeurs en vue de s'assurer de la qualité des formations dispensées.

Les professeurs du centre de formation font, dans leur immense majorité, un travail exceptionnel. Ils participent à l'une des missions essentielles du barreau : s'assurer de l'excellence de la formation dispensée aux stagiaires. Il y a lieu de les en remercier.

Afin de s'assurer du caractère irréprochable des enseignements dispensés, j'ai eu l'occasion de mettre en place une nouvelle procédure électronique de récolte des avis pédagogiques.

Elle est d'ores et déjà opérationnelle, et permettra, tant aux enseignants qu'à l'Ordre, de vérifier, chaque année, le sentiment des stagiaires quant aux enseignements dispensés.

Les stagiaires d'aujourd'hui sont le Barreau de demain. Leur formation est donc de l'intérêt de tous.

Les états généraux du stage ont permis, à cet égard, de prendre connaissance de leur inquiétudes légitimes, et de proposer des solutions constructives et équilibrées.

Les cours CAPA ont fait l'objet d'une réforme importante en 2019. L'essentiel des cours et des examens sont désormais supervisés par *avocats.be*.

S'il y a lieu de saluer le souci d'uniformisation et l'arrivée systématique de syllabus pour chaque cours, l'on peut regretter le recours systématique à l'évaluation écrite en ce qui concerne les cours du "tronc commun" (obligations des avocats,

procédure pénale, civile et administrative).

A cet égard, notre barreau a pu obtenir le retour à un examen oral en ce qui concerne le cours de déontologie. Il y a lieu de s'en réjouir, même si l'on peut se demander s'il ne conviendrait pas d'en faire de même en ce qui concerne les autres cours.

En ce qui concerne la formation continue, la mise en place progressive de la plateforme LGO permet tant aux avocats qu'à l'Ordre de gérer efficacement l'encodage et le contrôle des points de formation. Il convient de remettre l'ouvrage sur le métier en vue de faciliter l'utilisation de ladite plateforme. L'informatique est un outil, et ne peut jamais être une contrainte.

Enfin, j'ai eu l'occasion, au sein de la commission « droit et pratiques judiciaires » d'avocats.be, de travailler sur divers projets qui tendent à faciliter les rapports entre avocats et magistrats, tant au point de vue procédural que relationnel.

Restant à votre écoute pour toute suggestion ou remarque, je tiens, d'ores et déjà, à vous remercier de m'avoir accordé deux fois votre confiance.



Mon souhait serait donc que vous me permettiez, une dernière fois, de poursuivre mon mandat, pour continuer et achever la mission que vous m'avez confiée.

DAVID RAMET

ISABELLE EKIERMAN. DEMANDEZ LE PROGRAMME.

*Rencontre avec Isabelle Ekierman, candidate au dauphinat.
Elle nous raconte son parcours et surtout nous expose les projets
qui lui tiennent à coeur et qu'elle entend défendre.*

D'ABORD, POURRIEZ-VOUS RAPIDEMENT VOUS PRÉSENTER?

J'ai 62 ans, je suis mariée et j'ai un fils de 20 ans. Depuis l'adolescence, je suis passionnée par l'influence de l'aménagement des villes sur notre vie. Comme j'aime les défis, et avec un brin d'inconscience, j'ai étudié parallèlement le droit à l'ULB et l'architecture à La Cambre, études que j'ai adorées. En 1983, munie de mes deux diplômes et du titre d'architecte, je choisis de devenir avocate et de me consacrer exclusivement à ce métier. Je me spécialise très naturellement dans le droit immobilier. Depuis, j'ai été commissaire du jeune barreau, orateur de rentrée et trésorier de l'Ordre. Il y a quelques années, j'ai ensuite fondé Sagrek avec Jacques Safran et Sacha Gruber, un cabinet spécialisé en droit immobilier.

AU COURS DE CETTE CAMPAGNE, VOUS AVEZ BEAUCOUP PARLÉ DU PALAIS DE JUSTICE. POURQUOI EST-IL SI IMPORTANT À VOS YEUX?

Le Palais est le symbole d'une justice forte et incontournable. Il rassemble des valeurs intemporelles : le culte du juste et l'amour du beau. Négliger le Palais de Justice, c'est nier notre histoire, bafouer nos valeurs et surtout priver les générations futures d'un symbole unique, inscrit au coeur de la cité. Je m'engage à mettre mon énergie et mon audace à convaincre nos responsables de rénover le Palais pour qu'avocats et magistrats puissent y travailler dignement, de rassembler au Palais l'ensemble des cours et tribunaux en décentralisant les greffes et locaux administratifs, de faire du Palais un centre de la vie culturelle bruxelloise, attractif pour le citoyen, et toujours vivant une fois les portes des cours et tribunaux refermées.

**VOUS LE DITES SOUVENT:
80 % DES ÉTUDIANTS
EN DROIT SONT DES FEMMES,
80 % DES AVOCATS
DE PLUS DE 40 ANS
SONT DES HOMMES!**

Effectivement et des mesures fortes doivent être prises. La première est la création de structures d'accueil pour les enfants aux abords du Palais. Il faut également créer des labels pour les cabinets égalitaires, lancer un barreau entrepreneurial féminin, lutter contre le harcèlement, favoriser l'extension du télétravail... De manière générale, le respect de la diversité ne doit pas être un vain mot : la différence confronte, nourrit et enrichit.

UN PROGRAMME ET CINQ PILIERS

- 1 La place de la femme au barreau. Actuellement au-dessus de 40 ans, il n'y a plus que 20% de femmes au barreau. Il faut absolument inverser la courbe.
- 2 L'état du Palais de Justice. Je ferai tout ce que je peux pour faire revenir les tribunaux à l'intérieur du Palais et en faire un pôle culturel de la vie bruxelloise.
- 3 Les banques de données. Je mènerai le combat pour que tous les avocats puissent être connectés et que cela se fasse par l'intermédiaire de l'Ordre. C'est un combat nécessaire pour le partage de l'accès à la connaissance.
- 4 La situation des stagiaires ne peut plus être modifiée tous les ans. Des initiatives doivent être prises rapidement.
- 5 La place de la diversité me tient particulièrement à coeur.





LES STAGIAIRES SONT ÉGALEMENT AU CENTRE DE VOTRE PROGRAMME. QU'AVEZ-VOUS À LEUR DIRE?

Que la solidarité se décline avant tout vis-à-vis de celles et ceux qui entrent dans la vie professionnelle et font face à des obligations financières lourdes. Les minimas des rémunérations des stagiaires sont dérisoires alors qu'ils doivent supporter l'impôt, les cotisations à l'Ordre, les cotisations sociales, les cours CAPA et leurs formations. Comment ne pas s'étonner qu'un nombre important de stagiaires quitte trop rapidement le barreau? Je m'engage vis-à-vis des stagiaires à me battre pour que les cotisations à l'Ordre soient revues en tenant compte notamment des différences de situation, pour que le coût des cours CAPA ne soit plus supporté par les stagiaires, pour que leur rémunération soit garantie et que ceux qui le souhaitent puissent s'appuyer sur un référent.

C'EST DANS L'AIR DU TEMPS: LE BARREAU NE DEVRAIT-IL PAS VERDIR UN PEU?

Ce n'est pas une question de mode, mais de nécessité. A l'approche de 2030, il est inenvisageable que le barreau ne prenne pas plus en compte l'environnement. Pour ce faire, il doit utiliser toutes les ressources humaines et matérielles. Concernant les ressources matérielles, une réflexion est indispensable, notamment sur la limitation de l'utilisation du papier, la limitation des trajets des avocats (il faut réunir les cours et tribunaux au Palais de Justice et arrêter l'utilisation du bâtiment « Justitia »), la question de la croissance à tout prix. Concernant les ressources humaines, une réflexion doit être menée, notamment sur la valorisation des anciens.

VOUS PRÔNEZ ÉGALEMENT LA GRATUITÉ DES BANQUES DE DONNÉES

L'accès à la connaissance a toujours été une de mes préoccupations essentielles. Les abonnements aux banques de données juridiques sont un luxe que trop peu d'avocats peuvent se permettre. Une mutualisation par les instances de l'Ordre et un accès gratuit aux banques de données pour tous doit être négocié avec les principaux éditeurs.

VOUS VOULEZ ÉGALEMENT RENFORCER LE RÔLE SOCIAL DU BARREAU?

Il sera de mon devoir de mettre des mesures en place pour éviter que de nombreux avocats, notamment âgés mais pas uniquement, se retrouvent isolés, que le rôle du contre-pouvoir du barreau soit défendu haut et fort, qu'un membre du conseil de l'Ordre soit dédié à la communication avec toutes ses composantes. Un barreau solidaire est aussi un barreau, qui par son rôle social, se positionne clairement vis-à-vis du monde extérieur. Ceci est indispensable au fonctionnement d'une société démocratique, pour conférer une autorité morale au barreau et valoriser l'image de l'avocat. Le barreau doit communiquer clairement par différents moyens, y compris via les réseaux sociaux, sur tout ce qui le concerne, mais aussi sur le justiciable, ses droits et le respect des valeurs démocratiques.

AU FOND, POURQUOI VOULEZ-VOUS ÊTRE BÂTONNIÈRE?

Mes motivations sont claires.

Etre bâtonnière, c'est me permettre de mener à bien des projets que je considère comme essentiels.

C'est l'engagement le plus important depuis ma prestation de serment .

C'est l'exigence de la plus grande modestie au service de tous les confrères.

C'est trouver l'équilibre entre les uns et les autres avec justesse et maturité .

C'est un travail de représentation vis-à-vis du monde extérieur, de défense de notre métier.

Cette fonction n'existe et ne repose que sur un seul pilier : la confiance.

MARIE DUPONT

*Chères consœurs,
Chers confrères,*

L'assemblée générale de l'Ordre du 20 juin 2022 constituera pour moi l'aboutissement de cette enthousiasmante campagne, au cours de laquelle j'ai consacré mon énergie et ma conviction à exprimer les idées que m'inspire mon amour de notre métier.

Persuadée que le barreau a besoin d'**audace** et de **tradition**, d'**ambition** et de **réalisme**, et que la bâtonnière que je vous propose d'incarner doit être à l'**écoute** tout en ayant la volonté de **trancher** les différends, la **détermination** de donner l'**impulsion** et de faire aboutir les projets portés par le barreau, je vous invite à m'accorder vos suffrages.

Depuis plusieurs mois, je suis allée à votre rencontre pour vous exposer mes motivations et mes objectifs via des rencontres en visio ou en présentiel, des posts et des vidéos sur LinkedIn et Facebook, des échanges informels lors d'événements organisés par le Carrefour des stagiaires ou la Conférence du jeune barreau ou encore lors de réceptions de présentation organisées au cours de la campagne.

Vous êtes également venus vers moi pour me découvrir, connaître mon point de vue et me donner le vôtre sur l'arriéré judiciaire, les atteintes au secret professionnel, la responsabilité sociétale du barreau, la place des femmes au sein de notre profession, et tant d'autres sujets que j'ai eu plaisir à aborder avec vous.

Nous sommes trop nombreux (4.800) pour permettre de tous nous rencontrer mais n'hésitez pas à me contacter si vous souhaitez mieux me connaître ou me poser des questions (0496/85.23.29 mdupont@intakt.law).

MES CINQ PRIORITÉS SONT :

- 1 faciliter le quotidien des avocats ;
- 2 favoriser l'épanouissement professionnel des avocats ;
- 3 améliorer la confiance et le respect entre les acteurs du monde judiciaire ;
- 4 valoriser l'image de l'avocat et du barreau de Bruxelles ;
- 5 défendre la profession.

« ON NE FERA PAS
UN MONDE DIFFÉRENT
AVEC DES GENS
INDIFFÉRENTS »

Arundhati Roy

Si vous souhaitez découvrir des exemples concrets de mesures que je souhaite mettre en oeuvre, visitez sans tarder mon site www.mariedupont2022.be ou ma page LinkedIn.

Au-delà du projet que je propose, basé sur la technique des petits pas, l'amélioration de notre quotidien et la volonté de faire du barreau un modèle inspirant, j'ai entendu vos demandes, vos préoccupations, vos contraintes et vos souhaits.

J'ai pris des notes à l'occasion de nos échanges, afin que les inquiétudes exprimées, les difficultés rapportées, les propositions formulées et les améliorations esquissées ne restent pas lettre morte.



Les petits carnets dans lesquels vous m'avez vu écrire depuis plusieurs mois, sont remplis des idées que vous avez partagées, des bonnes pratiques dont nous pourrions nous inspirer et des mauvaises contre lesquelles il faut lutter ainsi que des souhaits que vous avez exprimés.

« VOUS NE DEVEZ
JAMAIS AVOIR PEUR
DE CE QUE VOUS FAITES,
QUAND CE QUE VOUS FAITES
CE QUI EST JUSTE »

Rosa Parks

A l'heure où j'écris ces lignes, je suis déterminée à mettre en œuvre les 7 mesures suivantes pour rencontrer vos attentes (sans ordre d'importance) :

- régler efficacement les différends déontologiques, en étant à l'écoute mais sans craindre de trancher la question soumise au bâtonnier ;
- obtenir un accès au dossier répressif aux mêmes conditions que le parquet et les magistrats du siège ;
- faire vérifier les conditions d'accès à l'aide juridique par le BAJ lorsqu'il procède à la désignation ;
- multiplier les commissions avocats-magistrats par matière pour régler les problèmes pratiques, simplifier le déroulement des audiences et limiter les temps d'attente et les déplacements inutiles ;
- assurer un statut financièrement acceptable pour les stagiaires et une formation qualitative ;
- imposer que les collaborations internes fassent l'objet d'un contrat écrit (réglant à tout le moins le volume de travail, la rémunération, le moment du paiement, les frais, les vacances, le sort du contrat en cas de maladie ou de maternité/paternité et le préavis) ;
- améliorer la communication de l'Ordre, notamment l'accès aux informations dont nous avons réellement besoin, et agir de concert avec l'Ordre néerlandais et inspirer les travaux d'Avocats.be, afin que la voix du barreau de Bruxelles soit portée haut et fort, tant au nord qu'au sud du pays.

« QUAND ON
COMMENCE À AGIR,
L'ESPOIR EST PARTOUT.
ALORS, AU LIEU
D'ATTENDRE L'ESPOIR,
CHERCHER L'ACTION »

Greta Thunberg

Je suis déterminée à privilégier l'**intelligence collective**, en restant à votre écoute et en veillant à ce que l'Ordre rencontre efficacement vos préoccupations.

Si je suis élue, je maintiendrai les liens tissés durant la campagne et continuerai à « prendre le pouls du barreau ». Nous disposons en effet des outils pour assurer la consultation du barreau sur les grands sujets qui engagent la profession et permettre aux avocats et aux avocates qui le souhaitent d'être entendus par l'Ordre. En outre, je tiendrai des réunions auxquelles je convierai les stagiaires afin de faire connaissance, en toute décontraction, et de bâtir la confiance qui facilitera un dialogue constructif.

Le travail ne manquera pas mais j'ai le cœur à l'ouvrage.

Je suis enthousiaste à l'idée d'être le trait d'union entre les avocats de notre barreau et déterminée à relever les défis de la fonction, si, comme je l'espère profondément, vous décidez de me faire confiance.



BENOÎT LEMAL

*Avec passion, humilité et détermination,
je me présente à vos suffrages en juin 2022.*

Fort de mes différentes expériences au Barreau, je veux porter des projets novateurs, afin de nous faire entrer pleinement dans le troisième millénaire, améliorer le quotidien de toutes les avocates et tous les avocats et fédérer les différentes générations qui font la richesse de notre profession : telle est ma philosophie.

Via ce Forum, voici les grandes lignes de quelques-uns de mes projets, l'ensemble de mon programme étant détaillé sur mon site, de même que mon parcours professionnel (www.benoitlemal2022.be).

1. UNE COMMUNICATION MODERNE :

Notre Ordre doit disposer au plus vite d'une ou un «*community manager*» qui dynamise et modernise sa communication.

Ceci permettra d'être davantage présent sur LinkedIn, Twitter, Facebook, WhatsApp et sur les autres médias modernes, comme le sont déjà de nombreuses associations ou beaucoup d'avocats à titre individuel.

Le recours à des capsules vidéo claires et pédagogiques doit être encouragés, dans différents domaines : inscription au stage, au tableau, blanchiment, harcèlement,

Utiliser la communication du 21ème siècle, c'est apprendre de l'apport des nouvelles générations qui font la richesse et la diversité de notre profession.

C'est aussi permettre une meilleure communication externe : le Barreau a vocation à être un phare dans la cité, ou un «*influenceur*» sur tous les sujets qui touchent la Justice (manque de Magistrats, fixations en 2030 en matière fiscale, fermeture d'une chambre au tribunal de la famille, pénurie de policiers de nature à mettre en péril l'Etat de droit,).

Le lobbying classique doit être renforcé par un lobbying via une communication moderne : avoir 250.000 abonnés sur la page LinkedIn du Barreau de Bruxelles (objectif raisonnable à moyen terme) donnerait plus de poids aux cartes blanches du Bâtonnier, et au combat pour améliorer le sort de la Justice.

2. UN BARREAU MODERNE, C'EST UN MEILLEUR ÉQUILIBRE VIE PRIVÉE/VIE PROFESSIONNELLE ET LA PROMOTION DE LA PARITÉ

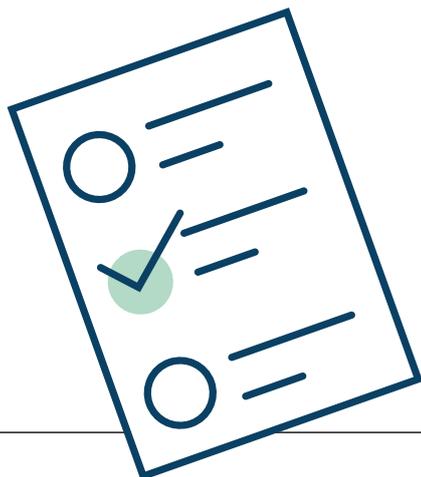
Ainsi, le Barreau donnerait un signal positif en rendant librement obligatoire un congé parental de trois mois dans le contrat de stage.

Pour l'encourager, il faut allouer une dispense de cotisations à l'Ordre, au prorata dudit congé, pour chaque avocat.e suite à une naissance ou une adoption.

Selon de nombreux échos entendus durant la campagne, une telle mesure serait la meilleure façon d'assurer une égalité parfaite au moment de la recherche d'un stage : il faut donc y œuvrer.

L'étape suivante sera d'insérer un tel congé dans le modèle de contrat de collaboration en cours de rédaction.

La prime de naissance (liée à nos assurances, spécificité bruxelloise) réduite à 500 euros doit revenir à un montant de 1.000 euros, et être transformée en prime parentale (à chaque naissance ou adoption).





3. LIBÉRER LA PAROLE EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT :

Un Barreau moderne, c'est un Barreau qui hisse la question du harcèlement au rang des priorités.

La C.A.C.H. (Cellule des Avocats Contre le Harcèlement) est une excellente initiative, encore trop méconnue.

Afin de libérer la parole des victimes (ce à quoi il faut œuvrer), la Charte de 2019 n'est pas suffisante.

Il faut adopter un règlement simple, qui dit les choses simplement, et démontre notre volonté de lutter contre ce fléau : « *Le harcèlement, quelle que soit sa forme est une infraction disciplinaire* ».

Si je suis élu, je m'engage ainsi à accorder une priorité au suivi des dossiers de harcèlement (dès la présidence de la commission du stage, tâche essentielle du Vice-Bâtonnier).

4. DES AVANCES B.A.J. DÈS LES CONTRÔLES INTERNES :

En matière d'aide juridique, selon moi, il est primordial d'assouplir l'aspect kafkaïen des désignations. Pour ce faire, le secrétariat du BAJ doit davantage prendre en charge ces questions administratives.

Par ailleurs, l'accélération des avances BAJ que je préconise est simple à réaliser : il suffit d'être éligible à ces avances dès les contrôles internes, sans attendre les contrôles croisés.

La faisabilité du système que je veux mettre en place a été validée par tous les intervenants en la matière (anciens Président.e.s du BAJ, Trésoriers et Comptable de l'Ordre, ...).

Il permettrait aux stagiaires et aux praticiens de l'aide juridique d'être rémunérés dans les 3 mois de la clôture d'un dossier, et non dans les deux ans.

Par ailleurs, cette mesure encouragera et facilitera la pratique de l'aide juridique, ce qui est nécessaire vu l'afflux de dossiers liés aux conséquences de la loi du 31 juillet 2020 (augmentation sensible des seuils d'accès et par conséquent, mécaniquement de nombre de dossiers à traiter).

Ce système ne fait naturellement pas obstacle à poursuivre le lobbying en collaboration avec l'O.B.F.G. pour obtenir de l'Etat un financement plus rapide de l'aide juridique (comme c'est le cas chez nos voisins français).

5. UN RECOURS PLUS SYSTÉMATIQUE AU ROI POUR LES MANQUEMENTS DÉONTOLOGIQUES :

Notre déontologie est notre trésor, il faut en prendre soin comme de la prunelle de nos yeux.

Naturellement chaque manquement ne justifie pas nécessairement l'ouverture d'une procédure disciplinaire.

Le recours à l'article 3.1.3. (à savoir la mention au dossier personnel) de notre ROI doit être plus systématique.

C'est une façon efficace de ne pas laisser sans suite un manquement avéré.

Si je suis élu, j'entends davantage avoir recours à cette disposition de notre ROI.

Vous l'aurez compris les chantiers sont nombreux. Mes projets initiaux se sont enrichis des nombreuses discussions et des rencontres que j'ai déjà pu avoir avec nombre d'entre vous depuis le début de l'année.

S'il y avait une 25^{ème} heure dans une journée, je vous aurais toutes et tous rencontrés.

L'énergie positive et la volonté collective de faire bouger les choses qui se dégagent de nos rencontres, j'entends les capter et les mettre en œuvre.

Etre avocat est une passion avant d'être une profession : c'est ce qui peut expliquer que depuis toujours, j'ai me suis investi dans les structures du Barreau : carrefour des stagiaires, CJBB (commissaire et président), chef de colonne, membre du conseil de l'Ordre, professeur CAPA.

Œuvrer à améliorer le quotidien des avocates et des avocats tout en étant à la hauteur des enjeux de sociétés, c'est le sens de ma candidature au Dauphinat, et de ce que je souhaite apporter à notre Ordre.

Grâce à votre confiance, mes projets pourront se concrétiser.

XAVIER DIEUX

Né le 25 juin 1955 à Haine Saint Paul (Hainaut), j'ai vécu dans cette région jusqu'à l'âge de 18 ans. Après des humanités gréco-latines (ancien régime) à l'athénée royal de Binche, j'ai entamé en 1973 mes études de droit à l'Université Libre de Bruxelles.



J'y ai été proclamé licencié en droit en 1978 et licencié spécial en droit économique en 1979. En 1994, j'y ai obtenu le titre de docteur en droit après soutenance d'une thèse relevant du droit des obligations.

Mon inscription à la liste des stagiaires de notre Barreau remonte à 1978 et mon inscription au tableau de l'ordre à 1982. Stagiaire du regretté Bâtonnier Pierre Van Ommeslaghe, j'ai ensuite poursuivi mes activités d'avocat comme collaborateur puis comme associé au sein de l'association Van Ryn Van Ommeslaghe Van Beirs Faurès Flagey, avant de fonder, en 1994, le cabinet Dieux Geens. En 2002, j'ai rejoint comme « partner » le cabinet américain Willkie Farr & Gallagher LLP, que j'ai quitté en 2021, atteint par la limite d'âge statutaire. Je continue depuis lors mes activités d'avocat sous mon propre nom.

J'ai toujours eu à cœur de combiner mes activités d'avocat avec une réflexion théorique et avec un service à la société,

aux places qui m'ont été faites dans différentes institutions : comme professeur à l'Université Libre de Bruxelles, comme membre de la Commission Bancaire et Financière et comme membre de l'Académie Royale de Belgique.

Ma candidature au conseil de notre Ordre s'inscrit dans le prolongement de cette combinaison. Après quarante ans de pratique professionnelle, il s'agit pour moi d'essayer de rendre à notre profession un peu de ce qu'elle m'a donné, en me mettant au service de notre Ordre, pour défendre la place d'un Barreau, fort de ses traditions, uni et ouvert au futur, dans une société exposée à de profondes mutations : culturelles, éthiques et technologiques. Je n'ignore pas que le propos pourra paraître convenu mais il est ici exprimé avec conviction et sincérité.

XAVIER DIEUX

YVES LÉONARD

Au moment de célébrer 30 ans de Barreau (Eh oui, j'ai prêté serment en juin 1992, soit hier selon moi), le temps m'a paru opportun de consacrer mon énergie et mon enthousiasme aux travaux du conseil de l'Ordre.



Par cette candidature, je souhaite consolider mon engagement vis-à-vis de notre profession.

Même si dans la durée d'une carrière, certains instants de doute et de stress ont inévitablement jailli, je reste plus que jamais persuadé d'avoir l'immense chance d'exercer un métier formidable et que notre mission sociétale d'Avocat demeure essentielle. Dans ce monde de grande solitude, nous sommes trop souvent les seuls à accompagner notre client, à l'écouter sans dogme et sans a priori, à partager son humanité. Quelques

soient les matières que nos cabinets respectifs traitent, nous sommes toujours celui qui se tient à côté, qui conseille, qui rassure, qui dialogue... Tout cela constitue un trésor inestimable.

Avocat de quartier à Anderlecht, généraliste, travaillant seul avec une stagiaire, fréquentant principalement les Justices de Paix..., c'est cet aspect essentiellement humain et social qui me donne la joie de poursuivre et m'interdit toute lassitude.

Pour exercer notre rôle efficacement, il faut affirmer notre liberté et lutter contre la multiplication des obligations administratives et réglementaires (On ne peut pas dire qu'en 30 ans de vie professionnelle, la simplification l'ait emporté), renforcer notre sens de la confraternité (Au-delà d'un recueil de règles, la confraternité est surtout un état d'esprit qui permet de faciliter le règlement des conflits entre parties par la bienveillance de leur Conseil), de mieux prendre en

compte le caractère stressant de notre métier (délai à respecter, charges psychologiques de la détresse des Clients que nous absorbons inévitablement...) et surtout de manifester une solidarité sans faille devant les difficultés que peuvent rencontrer au hasard de la vie certains d'entre nous.

YVES LEONARD

XAVIER CARRETTE

Issu d'un milieu modeste et confronté à l'injustice, j'ai très tôt développé le besoin de comprendre ce qui pousse d'autres, que la vie n'avait pas non plus épargnés, à passer à l'acte infractionnel.

La lecture d'un livre (Papillon d'Henri Charrière) sur l'enfer du bagne de Cayenne a définitivement scellé une vocation.

C'est ainsi qu'après 12 ans d'internat, en septembre 1986, j'ai entrepris des études de droit et de philosophie. Licencié en 1991, j'ai complété ce cursus par une licence en criminologie.

J'ai prêté serment en octobre 1992, sur présentation de mon maître de stage, Me Gilbert Demez.

Soumis aux obligations militaires, j'ai sollicité la suspension de mon stage afin d'effectuer mon service, en qualité d'officier, à Arnsberg (Allemagne). Cela m'a confronté à d'autres réalités sociales et m'a amené à plaider régulièrement devant le Conseil de guerre en campagne.

A mon retour, en avril 1994, j'ai poursuivi mon stage auprès de Me Bruno Dayez.

Fort de son expertise et de ce besoin de comprendre pour mieux défendre, je me suis naturellement orienté vers le droit pénal, matière que je pratique depuis près de 30 ans.

La présomption d'innocence, le respect des droits de la défense et une justice équitable pour tous sont des valeurs qui n'ont jamais cessé de me guider.

Lors de mon stage, avec d'autres jeunes confrères, nous avons créé ce qui allait devenir la permanence pénale.

Je suis actuellement associé au sein du cabinet Brijs-Burnet.

Membre de la commission pénale de l'Ordre depuis plus de 20 ans, je participe à une réflexion sur l'amélioration de notre pratique judiciaire, sur la défense de notre profession et sur l'adéquation des évolutions législatives : une implication dans un barreau riche en rencontres qui m'a permis de transmettre mon expérience aux plus jeunes.

Il a également été la source d'amitiés indéfectibles et de partage de ces valeurs qui me sont chères.



Le barreau m'a énormément apporté et je tiens à le lui rendre en mettant mes capacités professionnelles et mon humanisme à son service.

XAVIER CARRETTE

SÉBASTIEN CHAMPAGNE

Avocat au Barreau de Bruxelles depuis 1994, j'ai fait mes premières armes au sein du département de litige commercial du cabinet Loeff Claey Verbeke (devenu depuis lors Allen & Overy).

En 1999, j'ai rejoint le cabinet Jones Day, initialement pour y pratiquer le droit des sociétés, mais le naturel est revenu « au galop » et j'ai poursuivi ma carrière dans le domaine du contentieux. En parallèle de mes activités d'avocat, je suis, depuis 2014, juge suppléant auprès du tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles. Depuis 2016, j'ai également le plaisir de dispenser les cours CAPA de procédure civile. C'est à chaque fois une expérience enthousiasmante que d'échanger avec nos plus jeunes confrères.



Vingt-sept ans après avoir revêtu une toge pour la première fois, mon enthousiasme professionnel est intact. Nous avons la chance d'exercer une profession certes exigeante mais tellement riche et passionnante. Si notre Barreau regroupe aujourd'hui des réalités, des pratiques et des associations bien différentes, nous restons tous, de par notre serment d'avocat, liés par un socle de valeurs et de principes communs qui méritent non seulement d'être défendus, mais également et surtout, mis en avant dans la mesure où ils nous différencient d'autres métiers juridiques.

Le fait que les arrêtés adoptés en lien avec la récente pandémie identifient les avocats comme fournissant des services « nécessaires à la protection des besoins vitaux de la Nation et des besoins de la population » illustre bien le rôle fondamental que nous jouons dans le fonctionnement démocratique de notre société. Nous pouvons évidemment en être fiers mais cela doit aussi nous inciter à la vigilance et à la cohésion.

Même si nos besoins et nos attentes individuels à l'égard de l'Ordre peuvent être différents, nous serons toujours plus forts ensemble pour promouvoir notre profession, relever les défis auxquels elle est constamment confrontée et rester à l'écoute les uns des autres.

C'est sur base de ces convictions que j'ai décidé de présenter ma candidature et de me mettre ainsi plus activement au service de notre Ordre.



MARIE-LAURENCE LEBURTON

Inscrite au Barreau de Bruxelles depuis plus de vingt ans, après avoir travaillé comme juriste, tant pour le secteur privé que pour le secteur public, j'exerce au sein d'une petite structure.

A travers ma pratique habituelle, je me suis forgée une expérience en droit social, droit du travail et droit administratif, avec une orientation particulière pour tout ce qui touche au droit au séjour et à l'accès au territoire.

Je suis active au sein du bureau d'aide juridique depuis de nombreuses années, d'abord comme volontaire de première ligne puis également, depuis 2014, comme chef de colonne.

Cet engagement m'a permis d'échanger régulièrement avec ceux et celles qui commencent le barreau, souvent jeunes mais aussi parfois plus âgés et détenteurs d'une solide carrière professionnelle. Ils me parlent de leurs attentes, de leurs difficultés, de leurs passions et des idéaux qu'ils poursuivent à travers le port de la toge.

Même si chacun de nous est une individualité avec son propre parcours professionnel, ses sensibilités et ses expériences de vie, il n'en demeure pas moins que nous appartenons à cette grande communauté qu'est le barreau au sein duquel la solidarité n'est pas un vain mot.

A une époque où notre société est en pleine transition à tous les niveaux qui affectent les attentes de ceux qui nous mandatent, il est important de se rappeler qu'en fin de compte c'est la défense du justiciable qui fonde nos usages, les règles et les privilèges qui nous distinguent d'autres professions qui nous concurrencent.



Je garde pour ma part la conviction profonde que l'intérêt de l'avocat est d'abord d'être avocat dans la plénitude de son humanisme avant d'être un entrepreneur et c'est dans ce sens que je souhaite défendre notre profession.

MARIE-LAURENCE LEBURTON

DAMIEN HOLZAPFEL

Inscrit au Barreau de Bruxelles depuis octobre 2000, cela fait un peu plus de vingt ans que j'ai le plaisir et l'honneur d'exercer la profession d'avocat.

Même si j'ai toujours été passionné par le droit pénal, durant mes premières années de barreau j'ai traité des dossiers dans différentes matières (civile, commerciale et pénale).

J'ai eu la chance de faire mon stage au sein du cabinet de Mes Philippe MESOT et Jean-François ROMAIN et de travailler en matière pénale avec Me Anne KRYWIN. La bienveillance dont ils ont tous fait preuve à mon égard m'a offert la possibilité de commencer ce métier dans des conditions rêvées.

C'était hier, et il y a vingt ans déjà.



J'ai par la suite eu l'envie de m'orienter davantage vers le droit pénal, raison pour laquelle, depuis plusieurs années, ma pratique se concentre essentiellement en cette matière.

Depuis une dizaine d'années j'essaye également de transmettre ma passion pour le droit pénal aux étudiants de l'Université Libre de Bruxelles, en y exerçant un mandat d'assistant chargé d'exercices pour les cours de « droit pénal général et spécial » et de « procédure pénale approfondie ».

Il m'est apparu assez vite que les valeurs essentielles qui caractérisent notre profession (étant notamment l'indépendance, le secret professionnel et le respect de la contradiction) ne pouvaient être efficacement protégées et maintenues que si elles étaient collectivement défendues.

C'est la raison pour laquelle j'ai décidé de contribuer à la vie collective de notre barreau. Dans un premier temps en tant que commissaire à la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles (entre 2004 et 2006), ensuite en accomplissant différentes missions pour le Conseil de l'Ordre, telles que la rédaction d'avis sur honoraires, la dispense du cours de procédure pénale dans

le cadre du Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat ou encore le contrôle du respect par les avocats de leurs obligations en matière de prévention du blanchiment.

Je souhaiterais poursuivre cet engagement en vous soumettant ma candidature pour le Conseil de l'Ordre.

Si j'ai l'honneur d'être élu, je mettrai mon énergie et mon expérience au service de notre Ordre afin de contribuer à la protection des valeurs essentielles de notre profession qui doit également évoluer pour s'adapter aux différents défis auxquels elle fait face.

DAMIEN HOLZAPFEL

IRINA SIMONE

Avocate au Barreau de Bruxelles depuis vingt-deux ans, j'ai pris la décision de me porter candidate comme membre du conseil de l'Ordre.

Complètement épanouie dans mon métier, je souhaite mettre mon expertise à contribution.

Descendante d'une famille italienne, dont le père s'est battu toute sa vie pour le droit des Italiens en Belgique, j'ai hérité de cette fibre qui m'a nourrie pour la défense des immigrés en général.

Ainsi, passionnée par le droit des étrangers depuis toujours, formée par le Bâtonnier, Me Marc DE KOCK, 2^{ème} Bâtonnier de l'Ordre néerlandophone, dix ans Président de la ligue des droits de l'homme, je ne peux que rester perplexe par rapport au peu d'évolution positive dans la défense des droits des plus faibles.

Je ne parle pas seulement du droit des étrangers et des procédures administratives, mais également du peu d'adaptation de notre droit aux réalités des besoins.

J'ai eu la chance de constituer mon cabinet unipersonnel à Uccle dans le quartier de la Bascule. Il s'agit d'un cabinet à caractère familial où j'ai l'honneur de recevoir multitudes de gens de toutes origines.



Je propose dès lors de mettre mon énergie au service des Confrères qui partagent le même souci d'une défense des droits de l'être humain et de notre merveilleuse profession.

IRINA SIMONE

AUGUSTIN DAOÛT



Avocat depuis 2003, j'ai commencé ma carrière au sein du cabinet Lallemand-Legros où j'ai d'abord été le stagiaire du bâtonnier Pierre Legros avant de collaborer plus étroitement avec Jérôme Sohier pour ensuite y exercer en tant qu'associé.

Je garde un souvenir très précieux de mes années auprès d'eux. J'ai bénéficié de l'expérience du bâtonnier Legros, qui a tenu à m'enseigner les valeurs essentielles attachées à la fonction d'avocat : le respect que l'on doit à son client, la recherche de la solution bien plus que celle du conflit, l'attachement à la solidarité entre confrères, l'importance de la préservation de l'État de droit.

Me Sohier m'a sensibilisé à la rigueur, la technique juridique, la pugnacité, l'exigence que l'on doit avoir vis-à-vis de soi-même, mais aussi l'originalité dont on doit parfois pouvoir faire preuve dans la solution d'un litige.

Ces valeurs m'ont amené à m'investir dans le développement du site www.justice-en-ligne.be, que j'anime, depuis sa création, en 2009, avec Pierre Vandernoot, Président de chambre au Conseil d'État. Ce site vulgarise pour le grand public le vocabulaire juridique, les enjeux des affaires débattues devant les tribunaux et toute l'importance que le droit présente dans une démocratie.

Fort de cette expérience, souhaitant voler de mes propres ailes, j'ai intégré le cabinet LINK en 2016, au sein duquel j'exerce principalement le droit administratif.

J'ai toujours été très heureux au Barreau, je m'y suis senti bien dès les premiers jours et cette impression ne s'est jamais démentie.

C'est donc assez naturellement que je m'y suis investi, en intégrant la Conférence du Jeune Barreau d'abord, puis en participant aux travaux de certaines commissions, dont la commission « droit public » d'avocats.be ou en rédigeant des avis sur honoraires.

Comme beaucoup d'entre vous sans doute, j'ai vécu de très beaux moments au Barreau. J'y ai forgé de solides amitiés, rencontré la femme qui partage ma vie. Je me suis enrichi des échanges que j'ai eus avec mes confrères, personnels et professionnels.

J'ai toujours eu le sentiment que les valeurs que nous partageons dépassaient de loin les différences liées à nos pratiques.

C'est animé de ce sentiment que je souhaite aujourd'hui, à 42 ans, intégrer le conseil de l'Ordre et me présente à vos suffrages. Je serais heureux de pouvoir y découvrir encore davantage la diversité de notre barreau, de participer à ses travaux et de réfléchir aux défis que notre profession devra relever en veillant aux respects de nos valeurs fondamentales telles que le respect du secret professionnel, la préservation de l'indépendance de l'avocat et de l'État de droit.



PIERRE-YVES THOUMSIN

Un avocat de 37 ans, associé au sein d'un cabinet de droit des affaires, marié à une consœur de l'ordre néerlandais et père de trois petits garçons.

Voici comment pourrait se résumer le profil et l'expérience que je souhaite mettre à votre disposition, si vous m'accordez votre confiance. Notre conseil de l'Ordre a pour vocation de représenter le barreau dans toute la diversité de ses générations, de ses pratiques et de ses sensibilités. À ce titre, j'aimerais plus particulièrement m'y faire l'écho de nos jeunes consœurs et confrères qui mènent de front des vies familiales et entrepreneuriales exaltantes, ainsi que de celles et ceux qui pratiquent les matières commerciales.

Le dévouement est la signature de l'avocat et c'est pour moi bien plus qu'une formule de style. La richesse de notre métier ne se résume pas à notre *time-sheet* : elle se nourrit d'échanges désintéressés qui nous permettent de tisser les liens confraternels si bénéfiques à notre développement professionnel.

J'ai très tôt souhaité dépasser la routine « cabinet – délais – palais » en consacrant un peu de mon temps et de mes modestes compétences à notre barreau. Aujourd'hui, je souhaite à nouveau me mettre à votre disposition, convaincu que mes capacités professionnelles et humaines pourront être utiles aux travaux de notre Ordre.

Mon bagage est d'abord celui que j'ai accumulé en fréquentant des structures de types variés afin d'y développer une pratique spécialisée en droit de l'immatériel (propriété intellectuelle, protection des données et droits de la personnalité). Après avoir fait mes classes chez Liedekerke et NautaDutilh, j'ai rejoint la structure de niche JVM avant de fonder avec trois associés Prioux Culot + Partners, un cabinet d'une dizaine d'avocats dédié au droit des affaires. Je suis en outre assistant à l'ULB et collaborateur scientifique à l'UCLouvain.

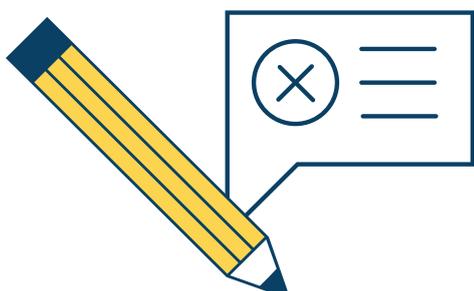
Mon expérience se nourrit d'autre part de mon engagement au barreau. Délégué des stagiaires durant mes jeunes années, j'ai ensuite contracté le virus de la Conférence du jeune barreau, dont je fus président et orateur de rentrée. Depuis quelques années, j'ai également l'occasion de partager mon expérience avec les stagiaires, auxquels je dispense des cours CAPA en droit européen et en droits intellectuels, ainsi que dans le cadre du jury des exercices de plaidoirie.

Si ce *cursus honorum* n'est pas, en soi, la raison pour laquelle vous devriez m'accorder votre voix, il constitue cependant la preuve de la sincérité et du dynamisme de mon engagement.

Avec l'enthousiasme et la créativité qui me caractérisent, je vous prie donc de croire en l'assurance de mon entier dévouement.



Pour un aperçu complet de mon parcours, de mes activités et de mes centres d'intérêt professionnels, je vous invite à consulter <https://www.linkedin.com/in/pythoumsin/>



L'AVOCAT, SON CLIENT ET LES MÉDIAS

L'intérêt sans cesse croissant des journalistes pour les procès en cours, la volonté de certaines des parties aux litiges dont nous sommes chargés, de les médiatiser, le développement de nouveaux outils de communication, imposent parfois à l'avocat de répondre aux sollicitations de la presse, voire de les susciter. Un règlement de l'OBF, entré en vigueur le 15 avril 2022, modifie les articles 7.4 à 7.14 du Code de déontologie.

Si les nouvelles dispositions ne modifient pas fondamentalement celles qui étaient en vigueur depuis 2004, elles les précisent et clarifient les lignes de force qui doivent guider l'avocat lorsqu'il est amené à s'exprimer dans les médias, qu'il s'agisse d'une affaire dans laquelle il n'intervient pas, dans laquelle il est intervenu ou dans laquelle il intervient.

LES LIGNES DE FORCE

Qu'il soit le conseil ou l'ancien conseil d'une partie en cause ou que son opinion soit demandée comme praticien du droit et des juridictions, l'avocat qui s'exprime dans les médias doit se souvenir qu'il ne bénéficie pas, à cette occasion, de l'immunité de plaidoirie et respecter les principes essentiels de la profession :

- il préserve le **secret professionnel** et la **confidentialité des échanges entre avocats**, même après la fin de son intervention,
- il fait preuve de **dignité**, donc de modération, et de **délicatesse**, notamment en ne s'exprimant pas au nom de tiers qui ne l'ont pas mandaté à cet effet, en ne déplaçant pas le débat en-dehors du prétoire, ou encore en ne s'exprimant pas dans les médias lorsque la cause est en délibéré,
- il veille à la **loyauté**, par exemple en ne donnant aucune information qu'il saurait inexacte,
- il respecte enfin la **confraternité** en ne mettant pas en cause un confrère, qu'il s'agisse du conseil d'une autre partie, de son prédécesseur ou de son successeur.

LA COMMUNICATION DANS LES MÉDIAS

Lorsqu'il est invité à s'exprimer à propos d'une affaire dont il est chargé, l'avocat limite ses communications avec les médias aux nécessités de la défense des droits de son client. Il n'intervient donc qu'avec l'accord de son client et dans l'intérêt de celui-ci. Mais dans ces limites, il peut remettre aux journalistes des notes rédigées à cet effet (qu'il transmet alors également aux conseils des autres parties et s'il y a lieu au ministère public) ou de ses actes de procédure pour autant que le procès soit public et qu'ils aient été déposés et communiqués au préalable.

LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE

Lorsqu'il doit s'exprimer dans les médias ou pressent qu'il va être amené à le faire, l'avocat prend contact avec son bâtonnier afin que celui-ci puisse, notamment en raison de la connaissance qu'il aurait de l'affaire, lui faire les recommandations adéquates ou les injonctions qu'il estime nécessaires. Le bâtonnier peut également l'autoriser à déroger, compte tenu des circonstances propres au cas d'espèce, à l'une ou l'autre des règles qui s'imposent en principe à lui.

Il s'informe en outre auprès du journaliste des modalités de l'interview et, le cas échéant, des autres personnes qui le seront également, notamment afin d'éviter de déplacer le débat hors du prétoire.

Les médias, quel qu'en soit le support (presse écrite, audiovisuelle, électronique, etc.), peuvent être la meilleure comme la pire des choses. Des avocats y brillent, d'autres s'y sont brûlés. Les règles déontologiques sont là pour soutenir la défense des droits du client tout en évitant les écarts qui y seraient préjudiciables et porterait atteinte au rôle de l'avocat ou même du barreau dans son ensemble.

GEOFFROY CRUYSMANS, LAWRENCE MULLER,
CARINE VANDER STOCK, VALÉRIE LAMBIN



Midis de la Formation et Colloques CJBB

Il convient généralement de s'en référer à l'évènement Eventbrite (lien disponible sur le site de la Conférence) pour vérifier les modalités pratiques mises à jour de chaque formation et colloque.

10 JUIN

/ 08.30 à 12.45

COLLOQUE - RENTRÉE

La mise en oeuvre du Règlement général sur la protection des données chez les avocat(e)s : défis et perspectives

Propos introductifs par Maurice Krings, bâtonnier de l'Ordre français du barreau de Bruxelles - Introduction par la Présidente Sophie Rohonyi, Députée à la Chambre, Membre de la Commission Justice.

Le Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) assure une meilleure protection des données des citoyens, en confiant aux responsables du traitement des données personnelles que sont les avocat(e)s, le soin et la charge de le respecter. Le présent colloque se penchera sur les défis que représente cette mise en conformité au texte du règlement, pour les avocat(e)s et présentera des solutions et des perspectives au travers de quatre exposés.

/ En présentiel :
Cercle The Merode - Place Poelaert 6, 1000 Bruxelles
/ En distanciel : un lien de connexion sera envoyé par e-mail.
/ Inscriptions :
En présentiel : <https://www.cjbb.be/events/en-presentiel-la-mise-en-oeuvre-du-reglement-general-sur-la-protection-des-donnees-chez-les-avocates-defis-et-perspectives/>
En ligne : <https://www.cjbb.be/events/online-la-mise-en-oeuvre-du-reglement-general-sur-la-protection-des-donnees-chez-les-avocates-defis-et-perspectives/>

14 JUIN

/ 12.00 à 14.00

MIDI DE LA FORMATION

La fiscalité des droits d'auteur : Pour qui ? Pour quoi ?

Florence Margenat, avocate au barreau de Bruxelles.

Depuis 2008, les revenus issus de l'exploitation des droits d'auteur et des droits voisins sont, dans une certaine mesure, considérés par le législateur comme des revenus mobiliers, imposés de manière plus favorable. Le système connaît un succès grandissant et de nombreux artistes, entrepreneurs et indépendants dans des secteurs très variés, y ont recours. Mais l'administration est victime de son succès, et établit dès lors, depuis des années, des lignes directrices en vue de baliser ce système. Qui peut donc bénéficier de ce système ?

Comment fonctionne-t-il ? Quels sont les droits visés ? Autant de questions qui seront abordées lors de ce midi de la formation.

/ En présentiel : Salle Popelin
Rue de la Régence 63 - 1000 Bruxelles
/ En distanciel : un lien de connexion sera envoyé par e-mail.
/ Inscriptions :
En présentiel : <https://www.cjbb.be/events/la-fiscalite-des-droits-dauteur-pour-qui-pourquoi/>
En ligne : <https://www.cjbb.be/events/en-ligne-la-fiscalite-des-droits-dauteur-pour-qui-pourquoi/>

16 JUIN

/ 14.00 à 18.00

MIDI DE L'AVOCAT NUMÉRIQUE / INCUBATEUR

L'avocat : un entrepreneur comme les autres ? Qu'est-ce qu'un avocat entreprenant ?

Introduction générale sur le sujet: Vinciane Gillet, Présidente de l'Aisbl Incubateur européen et avocate au barreau de Bruxelles - Stanislas van Wassenhove, Founder Reshape.legal et avocat hre.

La conférence sera suivie d'un cocktail.

/ Silversquare Bailli : Avenue Louise 231 - 1050 Bruxelles
/ Inscriptions : <https://lgo.avocats.be/event/>
/ Renseignements : incubateur@barreaudebruxelles.be

16 JUIN

/ 12.00 à 14.00

MIDI DE LA FORMATION

Le droit de la nationalité belge

Céline Verbrouck, avocate au barreau de Bruxelles.

Cette formation vous permettra de voir ou revoir les règles applicables pour l'acquisition de la nationalité tant par déclaration que par effet collectif, naturalisation ou recouvrement. Outre la théorie, des conseils pratiques seront aussi présentés.

/ En présentiel : Salle Popelin
Rue de la Régence 63 - 1000 Bruxelles
/ En distanciel : un lien de connexion sera envoyé par e-mail.
/ Inscriptions :
En présentiel : <https://www.cjbb.be/events/le-droit-de-la-nationalite-belge-2/>
En ligne : <https://www.cjbb.be/events/le-droit-de-la-nationalite-belge/>

D'autres formations sont également présentées dans LALETTE



PIERRE WINAND



Les langues du monde au CŒUR de l'Europe

Tradition et excellence en traduction juridique
depuis plus de 20 ans

Toutes langues

Avenue Louise 146 | 1050 Bruxelles | Tél. : +32 2 646 31 11
Fax : +32 2 646 83 41 | translat@pauljanssens.be
www.pauljanssens.com



PAUL JANSSENS SA
INTERNATIONAL

FORUM

PERIODIQUE D'INFORMATION DE L'ORDRE FRANÇAIS DES AVOCATS DU BARREAU DE BRUXELLES

BUREAU DE DÉPÔT : Bruxelles X

EDITEUR RESPONSABLE : Marc Isgour - Palais de Justice - Place Poelaert 1 - 1000 Bruxelles

RÉDACTEUR EN CHEF : Marc Isgour - marc.isgour@barreaudebruxelles.be

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO :

Xavier Carette, Sébastien Champagne, Didier Chaval, François Collon-Windelinckx, Geoffroy Cruysmans, Augustin Daoût, Stéphanie Davidson, Xavier Dieux, Marie Dupont, Isabelle Ekierman, Nathalie Ginot, Renaud Goossens, Damien Holzapfel, Sophie Huart, Pierre Huybrechts, Marc Isgour, Céline Jadot, Maurice Krings, Valérie Lambin, Marie-Laurence Leburton, Yves Léonard, Benoît Lemal, Lawrence Muller, Emmanuel Plasschaert, David Ramet, Irina Simone, Pierre-Yves Thoumsin, Carine Vander Stock, Pierre Winand.

CONCEPTION & RÉALISATION : Ibis Advertising - Isabelle Monteyne - im@ibis-advertising.com

PUBLICITÉ : Custom Régie - Thierry Magerman - T. + 32 2 361 66 76 - thierry@customregie.be

LE BÂTONNIER, L'ÉQUIPE DU FORUM
ET TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL DE L'ORDRE
VOUS SOUHAITENT D'ORES ET DÉJÀ
DE BELLES VACANCES REPOSANTES
ET VOUS DONNENT RENDEZ-VOUS
À L'ANNÉE JUDICIAIRE PROCHAINE !



FORUM EN LIGNE
AVOCATS



FORUM EN LIGNE
PUBLIC



Nos conseils financiers où et quand vous voulez

En tout temps, n'hésitez pas à prendre contact avec votre conseiller Privalis. Ensemble, réinventons l'avenir.

ing.be/privalis



do your thing

Offre valable à des fins professionnelles et privées, sous réserve d'acceptation par ING Belgique et d'accord mutuel. Les services Privalis d'ING sont réservés aux avocats(-stagiaires), (candidats-)notaires ou (candidats-)huissiers de justice. Les conditions et modalités des produits et services ING (règlements, tarifs et taux, fiches produits et toutes autres informations complémentaires) sont disponibles dans toutes les agences ING et sur ing.be. ING Belgique SA - Banque - Avenue Marnix 24 - B-1000 Bruxelles - RPM Bruxelles - TVA BE 0403.200.393 - BIC : BBRUBEBB - IBAN : BE45 3109 1560 2789 - Courtier d'assurances inscrit à la FSMA sous le n°0403200393. Editeur responsable : Philippe Wallez - Cours Saint-Michel 60 - B-1040 Bruxelles - Belgique • 06/2022.